

## LIVRET D'ACCUEIL DES ELEVES

Vous allez suivre votre formation à l'institut de formation des aides-soignants du CHU de Poitiers. L'ensemble de l'équipe formation vous souhaite la bienvenue.

Ce livret a été réalisé afin de vous donner des réponses aux premières questions que vous vous posez et ainsi faciliter votre arrivée.

### Rattachement de l'institut au CHU de Poitiers

Le CHU de Poitiers compte 5 sites hospitaliers : Poitiers (La Milétrie), Châtelleraut, Loudun, Montmorillon et Lusignan.



### Localisation de l'institut de formation

La formation des aides-soignants est dispensée sur 2 sites du CHU de Poitiers :

- ❶ Le site de la Milétrie à Poitiers
- ❷ Le site de Châtelleraut depuis septembre 2022

## Modalités d'accès

### ① Au site de la Milétrie.



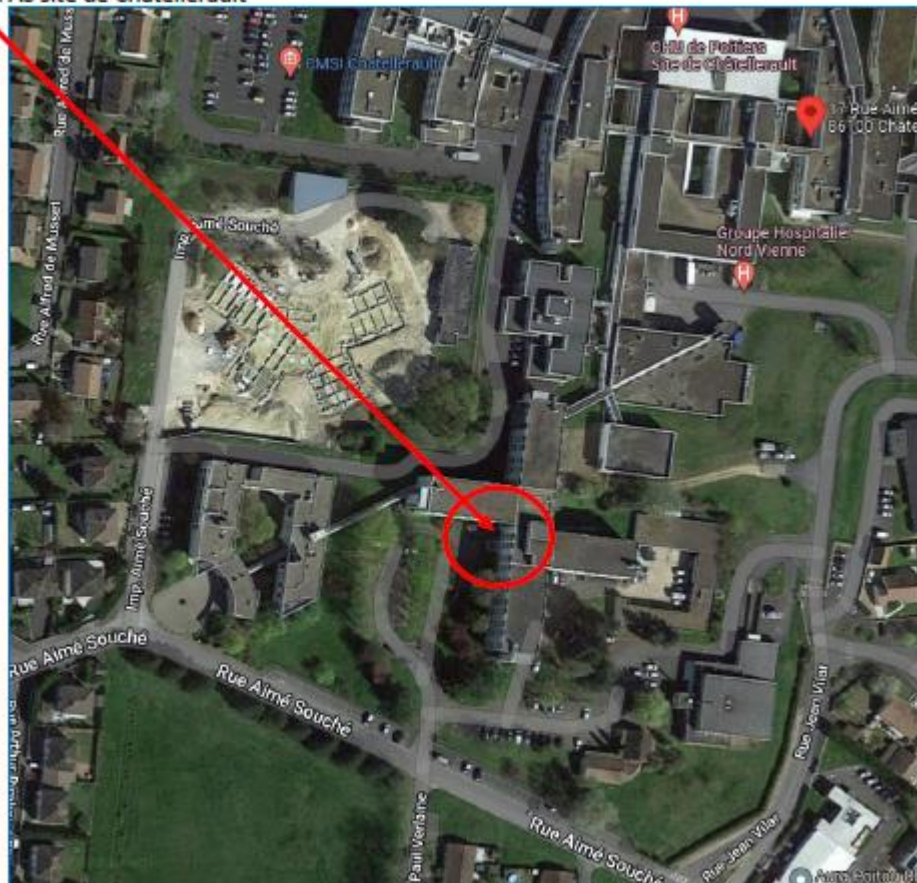
Les emplacements de parking étant payants et prioritairement destinés pour le stationnement des consultants, nous vous conseillons d'utiliser un mode de transport alternatif à l'autosolisme :

- Les lignes des transports en commun de l'agglomération de Poitiers qui desservent le site du CHU sont les lignes N°1, N°10, N°11, N°13, N°27.
- En provenance de la gare de Poitiers, vous pouvez utiliser les lignes N°1 ou N°11 sachant que la ligne N°1 est plus directe que la N°11.  
Pour des renseignements complémentaires : [www.vitalis-poitiers.fr](http://www.vitalis-poitiers.fr)
- Les parcobus les plus près du site sont :
  - La Hune (Saint-Benoit) : vous pouvez rejoindre le site en utilisant la ligne N°27
  - Parc des expositions de Poitiers : vous pouvez rejoindre le site en utilisant ligne N°10
- Le covoiturage

Vous pouvez en revanche bénéficier d'un parking pour vélos, motos et trotinettes au niveau de l'IRFPS.

## ② Au site de la Châtellerault

Entrée IFAS site de Châtellerault



Des places de parking gratuites et un arrêt de bus nommé « les Gâts » se situent « Rue Aimé Souché » devant la barrière d'entrée au bâtiment de l'IFAS.

Le réseau de Transport en commun de l'Agglomération Châtelleraudaise (TAC) dessert l'hôpital de Châtellerault, et notamment l'IFAS via la ligne 1.

Un badge est remis en début de formation à chaque élève pour lui permettre d'accéder au bâtiment de formation.

### **Fonctionnement des instituts**

Depuis juillet 2005, le fonctionnement et l'équipement des écoles et des instituts de formation paramédicaux sont transférés aux régions.

Les centres de formation et leurs personnels restent gérés par le CHU qui reçoit une subvention annuelle de fonctionnement et d'équipement émanant du conseil régional.

L'IFAS dépend donc de :

- La région Nouvelle Aquitaine, **organisme financier**,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui **assure le suivi et contrôle des formations**,
- La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) qui **valide les formations et délivre les diplômes**,
- Le CHU de Poitiers, **administrateur des instituts**.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS

2 rue de la Milétrie – CS 90577 - 86021 POITIERS CÉDEX

La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

## Présentation de l'IFAS

### Les locaux :

#### ❶ Site de la Milétrie

Les bureaux de l'institut se situent au 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment des Instituts Régionaux des Formations des Professions de Santé (IRFPS).

Les salles de cours sont mutualisées entre tous les instituts.

Les cours ont souvent lieu au RDC et 1<sup>er</sup> étage de la petite aile du bâtiment.

#### ❷ Site de Châtelleraut

Les bureaux de l'institut se situent au RDC de l'ancienne maison médicale « les Gâts ».

Deux salles de cours et 2 salles de pratique simulée sont à disposition.

### Les coordonnées administratives :

Site de Poitiers	Site de Châtelleraut
Institut de Formation des Aides-Soignants IRFPS CHU de POITIERS – Site de la Milétrie 2 rue de la Milétrie – CS90577 86021 Poitiers Cedex ☎ 05.49.44.34.52	Institut de Formation des Aides-Soignants CHU de POITIERS – Site de Châtelleraut 1 rue du Dr Luc Montagnier Rocade Est - CS60669 86106 Châtelleraut Cedex ☎ 05.49.02.91.22

### L'équipe pédagogique :

Corinne MILON : Directrice de l'institut de formation

Myriam MANESSIER : Formatrice et coordinatrice pédagogique

Marion ANTIGNY : Formatrice

Manon DESPLEBAINS : Formatrice

Maxime DUPUIS : Formateur

Julien FRADIN : Formateur

Florence GAUMY : Formatrice

Marie-Antoinette SYLLA-TEXIER : Formatrice

Sandra DESCHAMP, secrétaire en charge de la formation sur le site de Poitiers

Véronique ANACREON, secrétaire en charge de la formation sur le site de Châtelleraut

## **Information diverses**

### **Handicap et scolarité**

Les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur [handicap](#) peuvent contacter la directrice pour mettre en oeuvre les aménagements recommandés.

### **La prise des repas**

#### ❶ Sur le site de la Milétrie.

- Si vous le souhaitez, vous pourrez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel où les élèves et étudiants bénéficient d'un tarif préférentiel. Le jour de la rentrée, il vous sera remis un badge afin d'y accéder.
- Diverses cafétérias Relais H sont également à votre disposition : au rez-de-chaussée du même Hôpital Jean Bernard, dans le hall du bâtiment Centre Cardio Vasculaire, dans le hall du Pôle Régional de Cancérologie .
- Des [foodtrucks](#) sont aussi accueillis sur le site de la Milétrie
- Enfin, vous pouvez apporter votre repas et le consommer dans le salon de l'IRFPS où des micro-ondes sont à disposition.

#### ❷ Sur le site de Châtelleraut.

- Si vous le souhaitez, vous pourrez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel où les élèves bénéficient d'un tarif préférentiel.
- Un distributeur automatique de denrées alimentaires est également à votre disposition dans l'entrée principale du centre hospitalier.
- Enfin, vous pouvez apporter votre repas et le consommer au restaurant du personnel où des micro-ondes sont à disposition.

### **Les horaires**

Pendant toute la durée de la formation, les horaires des cours à l'institut débuteront au plus tôt à 8h et se finiront au plus tard à 18h.

Une pause d'une heure environ sera prévue pour le repas du midi.

Les horaires en stage sont ceux de la structure d'accueil et se répartissent sur les 24 heures.

### **Règlement**

Vous devrez vous conformer à un règlement intérieur qui vous sera présenté à la rentrée.

Circulant au sein d'un hôpital, vous serez tenu au respect de la discrétion.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux pour le respect du groupe et du formateur.

## **Règles de sécurité**

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie seront expliquées en début de formation par le service incendie du CHU.

***Nous vous souhaitons une bonne formation***